

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Sénat : jour d'élection des membres

QUINZE postes à pourvoir, selon un rituel bien précis et coordonné par le doyen d'âge des sénateurs, assisté en qualité de secrétaire des deux plus jeunes.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES membres du Bureau du Sénat doivent être élus aujourd'hui. Ce qui marquera le début officiel des activités de la 5e législature de la deuxième Chambre du Parlement et, donc, la fin du processus amorcé le 30 janvier dernier, avec l'organisation du premier tour des sénatoriales. Et, une semaine plus tard, du second. Un scrutin à l'issue duquel les quatre (4) requêtes en annulation ont toutes été rejetées par la Cour constitutionnelle, confirmant ainsi les résultats publiés par le Centre gabonais des élections (CGE) au sortir des bureaux de vote.

De fait, le Parti démocratique gabonais (PDG) s'est taillé la part du lion en remportant quarante-six (46) sièges. Avec, à côté, la performance remarquable des Démocrates (LD) qui, avec 4 élus, s'affirme comme étant la principale force politique de l'opposition.

Mais la principale particularité de cette législature réside, sans doute, dans le fait que le président de la République, en application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 001/PR/2021, a nommé quinze (15) sénateurs.

Des hommes et des femmes issus d'horizons divers qui vont donc siéger aux côtés des cinquante-deux (52) autres élus. D'où l'intérêt de savoir si certains d'entre eux peuvent être élus au Bureau du Sénat. Vu que les dispositions en la matière laissent clairement entendre que celui-ci doit refléter la configuration politique de cette Chambre du Parlement. Autrement dit, les sénateurs nommés reflètent-ils une sensibilité politique (Lire ci-contre) ?

Dans tous les cas, en raison de son rang protocolaire (2e personnalité de l'État) et du prestige lié à sa fonction, l'élection des membres du Bureau devrait être focalisée autour de celle du président du Sénat. Et les

spéculations vont bon train. Les bookmakers tablent sur une réélection de la sénatrice de la commune de Fougamou et du département de Tsamba-Magotsi, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou, au Plateau. Là où d'aucuns misent sur une infime et invraisemblable surprise. Autre élection qui devrait retenir l'attention : celle du 1er questeur. D'autant que, en sa qualité de " grand argentier", il a en charge la gestion financière du Sénat.

ORGANE DIRECTEUR. À côté de ces deux postes, le reste à pourvoir va du 1er au 6e vice-président, du 1er au 6e secrétaire et au 2e questeur. Entendu que le scrutin va se dérouler selon un rituel bien précis et coordonné par le doyen d'âge ou le plus âgé des sénateurs présents non-candidat, assisté en qualité de secrétaire des deux plus jeunes.

Au fur et à mesure, après avoir donné lecture du procès-verbal de concertation préliminaire, il invitera les représentants des partis politiques à présenter, à la tribune, leur candidat au poste postulé. S'ensuivra le vote. Entendu que les membres du Bureau du Sénat sont élus à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second. Et que le dépouillement est effectué par les deux secrétaires.

Sitôt l'élection terminée, le président du bureau provisoire invitera les sénateurs à se lever et procédera à l'installation du président du Sénat. Lequel, dans la foulée, prononcera son allocution circonstancielle après s'être assuré que les autres membres du Bureau ont pris place aux sièges qui leur sont réservés.

Cette élection est d'autant plus importante que le Bureau est l'organe directeur du Sénat. À ce titre, il a tous les pouvoirs pour diriger les débats. Il se prononce, en outre, sur la recevabilité et l'opportunité des propositions de loi, etc.

La 5e législature durera six ans.



Quelques membres du Bureau sortant du Sénat, lors de leur élection.

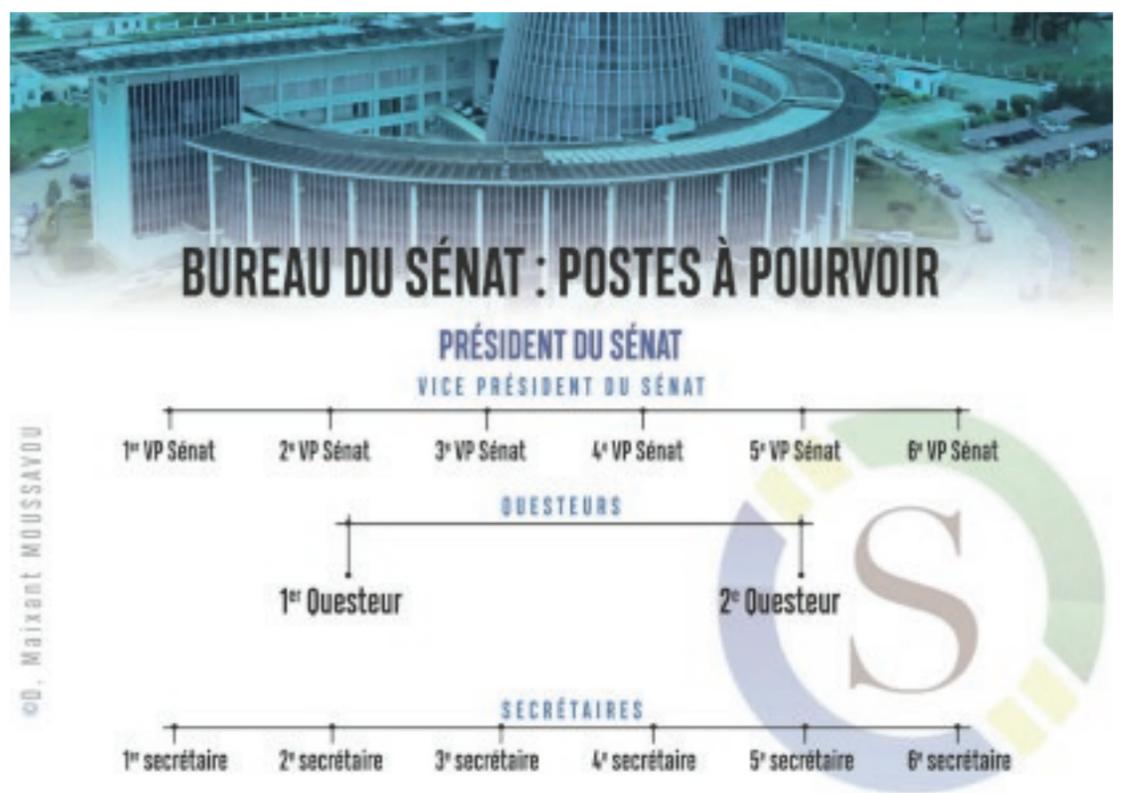
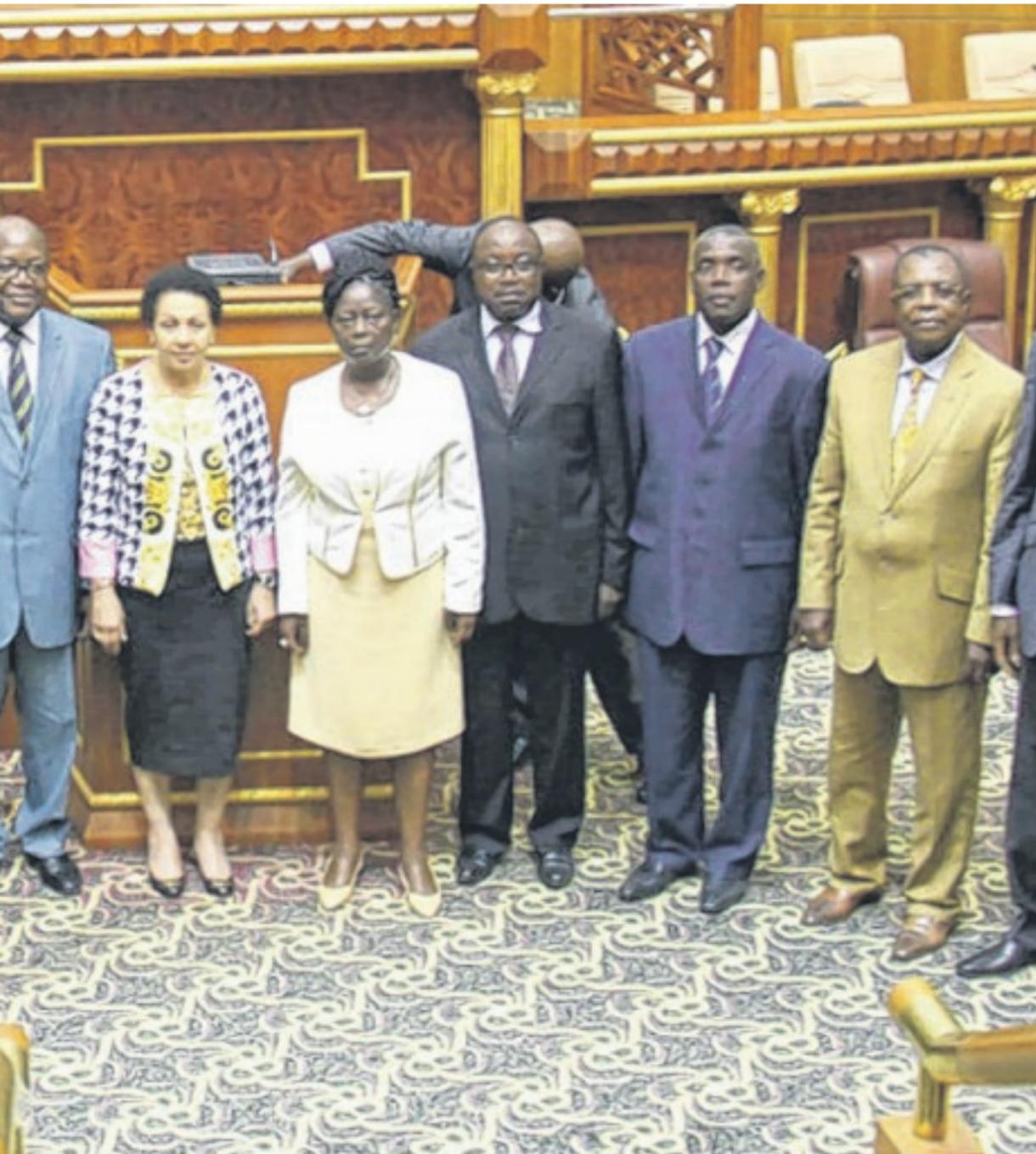


Photo : Gaston NGOUBILI/L'Union

©D. Maixent MOUSSAVOU

mbres du Bureau



Forte présence féminine!

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La cinquième législature du Sénat qui débute aujourd'hui, jour de rentrée parlementaire, telle que dispose la Loi fondamentale, est à tout point de vue différente des précédentes. D'une part, le nombre de sénateurs comme préconisé durant les Accords politiques d'Agondjé a été revu à la baisse. D'autre part, aux cinquante-deux (52) membres de la Chambre haute élus s'ajoutent quinze nommés par le président de la République (15). Toutefois, la principale différence est à mettre à l'actif de la percée de la gent féminine au sein de cette nouvelle chambre. En effet, sur les 52 postes à pouvoir au premier tour des élections sénatoriales, sept femmes ont été élues haut la main. Flore Joséphine Mistoul Yame, et Marie-Anne Amkombie-Rapontchombo dans l'Estuaire; la présidente sortante Lucie Milebou Aubusson épouse Mboussou, et Maryse Matsanga-Mayila épouse Isselmou dans la Ngounié; Florence Gheloube-Andjaye épouse Ndong-Obiang, et Chantal Abendang-Mebaley épouse Fundi dans l'Ogooué-Ivindo peuvent donc arborer fièrement leur écharpe de sénatrice. Philo-



Photo: Ngoubili Gaston / L'Union

mène Ogoula élue à Port-Gentil n'aura malheureusement pas ce privilège vu qu'elle est décédée peu avant l'actuelle rentrée parlementaire. Pour demeurer sur cette lancée et dans le strict respect de la décennie de la femme et du respect des questions liées au genre, sur les quinze personnalités nommées par le chef de l'État, huit d'entre elles appartiennent à la gent féminine. Ce qui démontre s'il en était besoin encore que l'actuelle législature est loin d'être misogyne, voire sexiste. Une avancée significative en matière de parité dans les institutions gabonaises. Reste maintenant à savoir si le plateau continuera à demeurer dans les mains d'une femme. Réponse aujourd'hui où le Bureau du Sénat sera connu peu avant la rentrée parlementaire proprement dite.

Une nouvelle donne et des interrogations

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

C'EST aujourd'hui, premier jour ouvrable du mois de mars, que le Parlement bicaméral effectue sa rentrée. S'agissant du Sénat, cet événement marque également le début d'une nouvelle législature, la cinquième (5e). Et qui dit nouvelle mandature, dit également nouveau bureau. C'est pourquoi, les nouveaux sénateurs devraient se retrouver ce matin pour mettre en place le directoire de leur institution. Par rapport à cela, plusieurs questions taraudent l'esprit de nombre d'observateurs et autres analystes de la vie politique gabo-

naise. Cela, à cause de la nouvelle donne intervenue au niveau de la Chambre haute du Parlement. Non pas nécessairement au lendemain de la révision constitutionnelle inspirée par le Dialogue d'Agondjé, laquelle ayant revu à la baisse le nombre de sénateurs. Mais davantage avec la récente révision de la Loi fondamentale sanctionnée, au niveau du Sénat, par le droit discrétionnaire accordé au chef de l'État de nommer 15 sénateurs... D'aucuns se demandent si ces derniers peuvent prétendre, quoique nommés par décret et non élus, au droit de postuler à un poste au niveau du bureau de l'institution, sachant que jusque-

là, sauf mauvaise lecture de notre part, le bureau du Sénat doit refléter toutes les sensibilités qui composent l'institution. Doit-on considérer les sénateurs nommés comme constituant une sensibilité (politique) au même titre que ceux élus sous une bannière ou une autre? Surtout quand on observe que parmi eux il y a des militants de partis politiques? L'autre question est celle de savoir si un sénateur nommé peut postuler, au même titre que les autres, au poste de président du Sénat. À cela s'ajoute celle relative à la possibilité ou non pour ce dernier de s'inscrire dans un Groupe parlementaire de son choix. Ou alors, les sénateurs



Photo: Gaston NGOUBIL

nommés peuvent-ils se constituer en un Groupe parlementaire? Etc. En considérant toutes ces inter-

rogations, on revient en dernière analyse à la question suivante: qui succédera à Lucie Milebou Aubusson-Mboussou ce matin?